

Règlement de participation au concours Président Enjoy Paris et déclaration de protection des données personnelles

1. ORGANISATEUR ET INTRODUCTION

Ce concours est organisé par la société anonyme Lactalis Belgique, dont le siège social est établi au 42 F Rue des Vétérinaires, 1070 Anderlecht (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0443.872.394 (ci-après dénommée l'"**Organisateur**").

L'Organisateur organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, dénommé "**Président Enjoy Paris**", qui permet de gagner un voyage à Paris (ci-après le "**Concours**").

Le présent règlement (ci-après le "**Règlement**") contient les conditions et les règles qui sont d'application pour les participants au Concours.

La participation à ce Concours implique l'acceptation, sans réserve, de toutes les dispositions du présent Règlement, à l'exception de l'article 6 sur la protection des données, qui a uniquement une visée informative, et dont le Participant déclare avoir pris connaissance.

2. CONTACT

Pour les questions ou problèmes concernant le Concours, les intéressés peuvent contacter l'Organisateur par :

E-mail: serviceconso@be.lactalis.com

Poste: Lactalis Belgique, Rue des Vétérinaires 42 F, 1070 Anderlecht, Belgique.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans) ayant sa résidence principale en Belgique ou aux Pays-Bas (ci-après dénommé le "**Participant**"), à l'exception des membres du personnel (et les membres de leur famille vivant sous le même toit) de l'Organisateur ou des sociétés filiales de l'Organisateur, et toute personne travaillant, sous quelque statut que ce soit, pour un prestataire de services ou une entreprise qui aura contribué de manière directe ou indirecte à la mise en place et/ou l'organisation du Concours.

La participation au Concours s'effectue individuellement et ne peut en aucun cas émaner de plusieurs Participants agissant de manière organisée afin d'augmenter leurs chances de gagner le Prix.

Un même Participant peut participer 1 fois maximum au Concours.

En cas de violation du présent article et plus généralement, en cas d'abus (ou tentative d'abus) ou de fraude (ou tentative de fraude) par un Participant ou par toute autre personne, visant à faire gagner le Concours à un Participant, l'Organisateur se réserve le droit de (i) refuser la participation du Participant en cause (ii) ne pas attribuer le Prix et/ou de (iii) désinscrire le Participant en cause.

4. CONCOURS

4.1. Généralités

Le Concours se déroule en Belgique et aux Pays-Bas.

Le Concours débute le 07/04/2025 à 09:00 et se termine le 08/06/2025 à 23:59. La date limite de participation est donc le 08/06/2025 à 23:59. Toute participation après ce délai sera automatiquement refusée.

Le nombre de Participants est illimité.

Le Concours a pour but de gagner le Prix mieux décrit à l'article 4.4.

4.2. Participation au Concours

Pour participer au Concours, le Participant doit :

- tout d'abord, s'inscrire sur la page Concours du site www.president.be ou www.president.nl (ci-après dénommé le "**Site**"), lui permettant, après avoir expressément accepté le Règlement, d'avoir accès au Concours.
- ensuite, jouer un jeu de memory avec des produits Président et illustrations cachés dans les images ;
- enfin, répondre à la question subsidiaire suivante : *'Combien de participants auront pris part au concours Enjoy Paris en date du 08/06/2025 à 23h59 ?'*.

La participation au Concours est gratuite et sans aucune obligation d'achat.

4.3. Détermination des gagnants du Concours et l'attribution du Prix du Concours

Le gagnant du Concours sera désigné dans les 7 jours ouvrables après la fin du Concours (08/06/2025) par un huissier de justice de l'étude d'huissiers de justice Labranche – Walravens – Van Hecke, Chaussée de La Hulpe 110, 1000 Bruxelles qui déterminera qui aura, respectivement en Belgique et aux Pays-Bas, cumulativement:

- joué au jeu de memory;
- répondu le mieux à la question subsidiaire et
- accepté le Règlement du Concours et partagé ses coordonnées complètes (données obligatoires).

En cas d'égalité à l'issue des deux questions, le gagnant sera le Participant ayant envoyé ses réponses en premier.

La décision de l'huissier de justice et communiquée par l'Organisateur est définitive et sujette à aucune contestation de la part des participants au Concours.

Le gagnant pour la Belgique et les Pays-Bas sera contacté personnellement par téléphone et courriel par l'Organisateur dans les 24h de la décision de l'huissier de justice. Si le gagnant ne répond pas dans les 7 jours ouvrables au courriel précité ou à tout le moins au téléphone pour confirmer la réception du Prix du Concours, un autre gagnant sera alors désigné par l'huissier de justice faisant application des mêmes critères que ceux décrits ci-avant mais en excluant les réponses du gagnant initial.

4.4. Le Prix du Concours

Le prix d'une valeur de 1 600 euros (TTC) comprend un voyage à Paris pour deux personnes en 2025. Le prix comprend un aller-retour en train Eurostar classe Standard depuis la Gare Bruxelles-Midi à destination de Paris Gare du Nord, deux nuitées avec petit-déjeuner dans un hôtel **** déterminé par l'Organisateur et un dîner-croisière sur la Seine déterminé par l'Organisateur (ci-après le « Prix »).

Le Prix doit être utilisé au plus tard le 31 décembre 2025 (les périodes de vacances scolaires dans l'enseignement francophone et néerlandophone belges sont exclues).

Le Prix ne peut, en aucun cas, être échangé en espèces ou contre un autre prix. Le Prix ne donne droit à aucune remise ni bon de réduction.

Chaque Participant ne peut gagner qu'un seul Prix. Un Prix (1 voyage) sera attribué aux participants au Concours résidents en Belgique, et un Prix (1 voyage) aux participants résidents aux Pays-Bas.

5. RESPONSABILITÉ

5.1 En cochant l'onglet intitulé "j'accepte le règlement du concours" et en prenant part au Concours, le Participant déclare, comme déjà indiqué, accepter intégralement le Règlement (à l'exception de l'article 7 sur la protection des données, qui a uniquement une visée informative, et dont le Participant déclare avoir pris connaissance) tant dans son contenu que dans sa forme et exprime son acceptation entière et sans réserves du Règlement. Comme également déjà indiqué, le résultat du Concours et en particulier la décision de l'huissier de justice visé à l'article 4.3 désignant les gagnants du Concours et communiquée par l'Organisateur sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation de la part des Participants au Concours, pour quelque raison que ce soit.

5.2 Les plaintes concernant la manière dont le Concours se déroule peuvent être envoyées par courrier ou par e-mail à l'Organisateur à l'adresse serviceconso@be.lactalis.com avec une mention claire du titre du Concours (soit "**Président Enjoy Paris**") et une description claire de l'objet de la plainte.

5.3 L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des incidents, pertes, frais ou dommages directs et indirects, de quelque nature que ce soit, qui seraient la conséquence de la participation au Concours.

5.4 L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Concours ainsi que de modifier le tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre prévues dans le Règlement du Concours, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Si des modifications sont apportées au Règlement, elles seront indiquées sur le Site.

5.5. L'Organisateur décline toute responsabilité si, pour des raisons de production, de contenu ou pour toute autre raison lorsque les circonstances le justifient, il se trouve dans l'obligation de remplacer le Prix du Concours par un prix de même valeur.

5.6 Les erreurs d'impression, de mise en page ou autres ne peuvent pas être invoquées pour susciter une quelconque obligation dans le chef de l'Organisateur.

6. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre du Concours, le Participant sera amené à saisir des données à caractère personnel le concernant (civilité, nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, date de naissance, etc.) au sein du formulaire de participation au Concours disponible sur le Site. Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires et doivent être renseignées pour vous permettre de participer au Concours. A partir de ces données, un fichier sera constitué par l'Organisateur dans le cadre de la gestion du Concours.

Les données personnelles du Participant recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'Organisateur destiné à l'inscription du Participant au Concours, à la gestion du Concours et à la remise des prix aux gagnants (notamment pour contacter le gagnant et l'en informer).

L'Organisateur, dont le siège social est situé Rue des Vétérinaires 42 F, 1070 Anderlecht (Belgique), est le responsable du traitement des données personnelles des Participants au Concours.

Dans le cadre du Concours, les données personnelles du Participant sont conservées pour les durées précisées ci-dessous et traitées sur le fondement des bases légales suivantes :

Finalité du traitement	Catégories de données	Durée de conservation en base active	Archivage	Base légale du traitement
Inscription au Concours et gestion du Concours (y compris pour contacter le gagnant)	Données d'identification, Données d'identification électronique, Caractéristiques personnelles (âge, date de naissance), Données d'évaluation quant à la réussite du concours	Les données personnelles du Participant sont supprimées dans les 6 mois suivant la clôture du Concours.	N/A	Exécution du contrat
Gestion des demandes du Participant relatives à l'exercice de ses droits concernant ses données personnelles	Données d'identification, Données d'identification électronique, Données communiquées lors des échanges	Les données personnelles sont conservées pendant l'année civile de la demande	5 ans	Obligation légale

Lutte contre la fraude	Données d'identification, Données d'identification électronique, Caractéristiques personnelles (âge, date de naissance), Données d'évaluation quant aux actions posées dans le cadre du Concours	En cas de détection d'une fraude avérée, nous conservons les données personnelles pendant une durée de 5 ans à compter de l'inscription dans le fichier de lutte contre la fraude.	N/A	Intérêt légitime à introduire une action en justice et défendre ses droits
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	----------------------------------------------------------------------------

L'accès aux données personnelles du Participant est strictement limité aux personnes habilitées au sein de l'Organisateur, ainsi qu'aux sous-traitants de l'Organisateur en charge de la gestion, pour le compte de l'Organisateur, des données des Participants, notamment pour l'hébergement du Site, sa maintenance applicative, la gestion du Concours et la remise des prix. L'huissier de justice, dans le cadre de ses missions de détermination du gagnant, aura également accès aux données.

Les données personnelles du Participant ne seront transférées qu'aux sous-traitants de l'Organisateur mentionnés ci-dessus que dans le strict respect des finalités listées ci-dessus. L'Organisateur peut être malgré tout amené à communiquer les données personnelles des Participants à des tiers en application d'une loi, d'une décision de justice ou à la demande des autorités publiques.

Les données personnelles des Participants peuvent être transférées à des sociétés implantées en dehors de l'Union Européenne pour les besoins des finalités précisées ci-dessus. Dans ce cadre, l'Organisateur s'assure que ces sociétés présentent les garanties nécessaires pour assurer un niveau de protection, de sécurité et de confidentialité des données personnelles des Participants conforme à la réglementation européenne sur la protection des données. À ce titre, ces transferts sont encadrés par la signature de clauses contractuelles types établies par la Commission européenne. Pour toute information complémentaire, le Participant peut contacter l'Organisateur par email aux adresses fournies ci-dessous.

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD), le Participant bénéficie d'un droit d'accès à ses données (en ce compris le droit de demander une copie des données personnelles que nous détenons sur vous), de rectification et d'effacement de ses données personnelles. Le Participant bénéficie également d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité et d'un droit d'opposition.

Pour exercer ces droits, et sous réserve de justifier de votre identité par tous moyens, vous pouvez nous contacter par email à l'une des adresses suivantes :

- Pour la Belgique : be-privacy@be.lactalis.com; ou
- Pour les Pays-Bas : nl-privacy@nl.lactalis.com.

L'Organisateur fera le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante à vos demandes. Si pour quelle que raison que ce soit, vous considérez que la réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de protection des données. Les coordonnées des autorités de protection des données de l'Espace économique européen sont disponibles au [ici](#). En

Belgique, l'autorité compétente est l'Autorité de Protection des Données (l'APD) et elle peut être contactée via le lien suivant : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>.

7. EXONERATION DE RESPONSABILITE DE LA PLATEFORME FACEBOOK OU AUTRES RESEAUX SOCIAUX

Le Concours est organisé et géré par l'Organisateur, à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Facebook ou de tout autre réseau social, n'assurant que l'hébergement du Concours au sein de sa plateforme.

8. DROIT APPLICABLE

Le présent Règlement est soumis au droit belge.